

PAYSAGES ET PATRIMOINES DANS LES PLU(i)

définitions et enjeux

Mathieu GIGOT

Ingénieur de recherche | université d'Angers
Programme ANR PLU PATRIMONIAL



Patrimoine et paysage : des inter-relations complexes

- Patrimoine et paysage sont des **constructions sociales**
- Tout n'est pas patrimoine mais tout pourrait le devenir : jusqu'où aller ?
- *A contrario*, tout est paysage mais tout paysage n'est pas patrimonial



Le PLUi : boîte à outils de la planification urbaine

- Ecrire un **projet de territoire fédérateur** et le traduire réglementairement
- De multiples entrées possibles
- **Paysages et patrimoines : au cœur et au service du projet urbain**
- Des thématiques comme les autres...



La concertation du PLUi : un moment privilégié pour parler de paysage et de patrimoine



- **Concertation** imposée par le Code de l'urbanisme (L. 103-2 à L. 103-6), pour co-construction partielle de la politique paysagère et patrimoniale de la collectivité
- **Pédagogie réciproque entre acteurs mêmes de la fabrique du PLU** : techniciens de la collectivité, agences d'urbanisme, mais aussi bureaux d'études, cabinets
- **Pédagogie avec les habitants** ou structures de la société civile (associations par exemple...)
- Définition du paysage retenue par la Convention européenne pour une appréhension variée de l'usage du mot paysage



Paysage et patrimoine dans les pièces du PLU

- **Prendre en compte les paysages et les patrimoines dans toutes les pièces du PLU**
- ... en tant qu'**éléments de diagnostic**
 - Connaître pour agir
- ...en tant qu'**éléments de projet**
 - Comment intégrer l'existant dans le projet urbain ?
- ...en tant qu'**éléments à gérer**
 - De la gestion à la protection : où placer le curseur ?



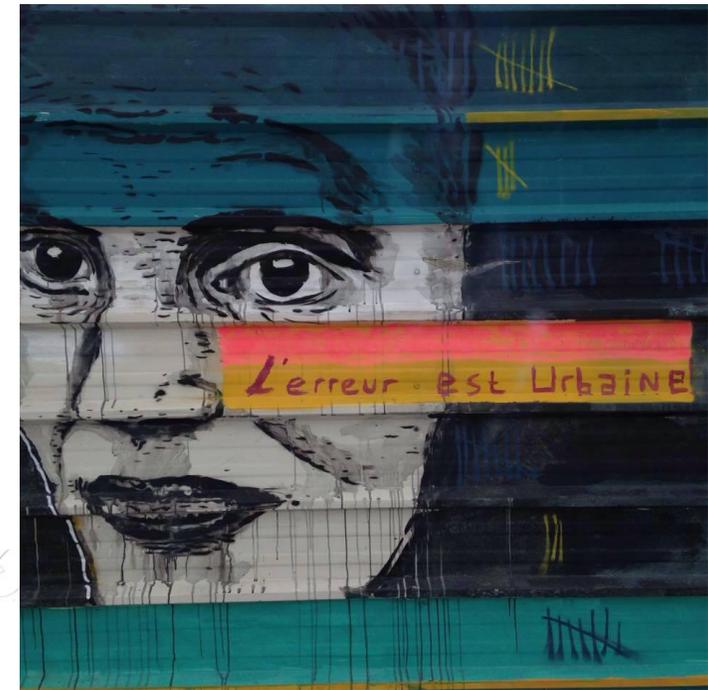
Paysage et patrimoine : une réflexion multiscale

- **Embrasser la complexité des échelles dans un PLUi**
- **...du micro**
 - La façade, le jardin, l'arbre...
- **...au macro**
 - Le grand paysage, la paysage urbain...
- => Paysage et patrimoine sont fédérateurs et intégrateurs



Connaître, décider, agir : des curseurs difficiles à placer

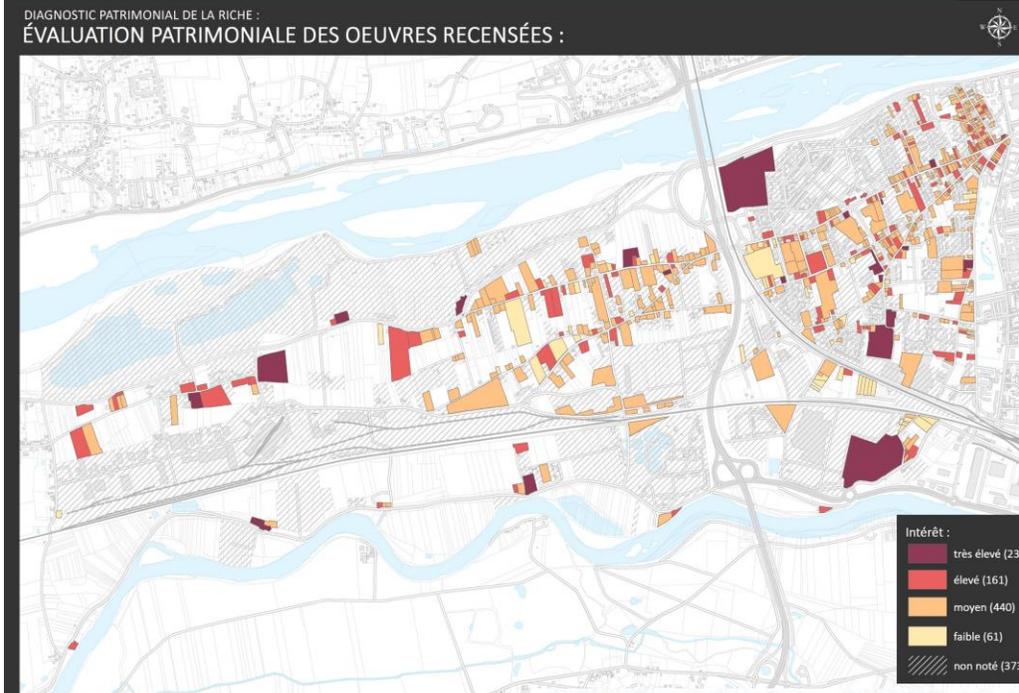
- Opposition entre patrimoine exceptionnel et patrimoine de proximité ?
- Opposition entre paysage remarquable et paysage du quotidien ?
- Tout est question de perception, de représentations et de choix
- **Définir les enjeux :**
 - Protection
 - Gestion
 - Aménagement
 - ...



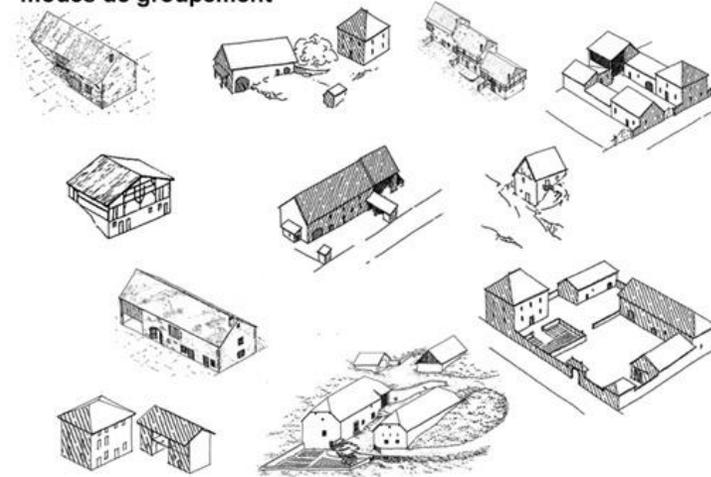
Parlez moi de votre Maire...

Repérer et qualifier les paysages et les patrimoines

- **Qui ?** En interne, si ingénierie suffisante, cabinets d'études, services de l'inventaire, CAUE...
- **Comment ?** Plusieurs méthodes existent. Réflexions sur les échelles à privilégier...
- **Pourquoi ?** Pour définir des enjeux et repérer les secteurs potentiellement soumis à une forte mutation
- => Penser le paysage comme un lien dans le PLUi, capable de transcender les échelles administratives



Identifier les types de bâtiments, les espaces extérieurs et les modes de groupement



Ambiance urbaine, Venelle de l'Ecu Doublet

Qualifier juridiquement les paysages et les patrimoines : uniquement dans le PLUi ?

- Au fil du PLUi : traduire réglementairement les ambitions du projet de territoire
- **Article L. 151-19 du Code de l'urbanisme** : suffisant ?
- De la difficulté d'Inclure paysages et patrimoines dans les pièces opposables du PLUi
- Utiliser les bons outils pour les bons enjeux : **un curseur à placer !**

NON DROIT

DROIT SOUPLE

DROIT DUR

Plaquettes
d'information ou
de médiation

Liste des essences
d'arbres à privilégier

Chartes
(paysagères,
architecturales, PNR...)

Prescriptions réglementaires

Inventaire en ligne
nationaux (Mérimée, ZNIEFF)
et locaux (par ville)

Cahiers de bonne
pratiques

Plans d'actions
(plans de paysage...)

Nuancier intégré
au règlement

Nuancier indicatif
en annexe du PLU

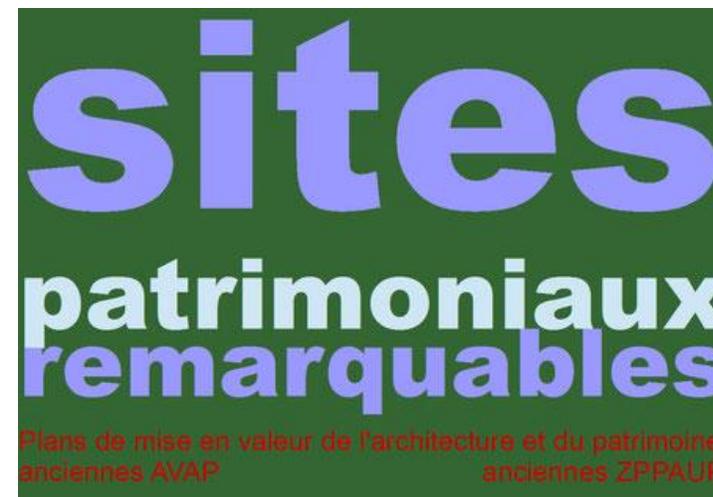
Recommandations
insérées dans le
règlement

Orientations d'Aménagement
et de Programmation

Inventaire annexé
au règlement
(fiches avec
prescriptions...)

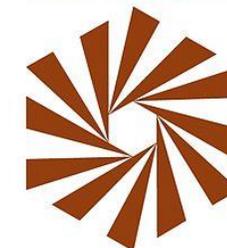
Choisir les bons outils en fonction des enjeux : voir plus loin que le PLUi ?

- **Définir les enjeux de gestion des paysages et des patrimoines**
- **Adapter les outils aux enjeux** : le PLUi suffit-il à gérer / protéger les paysages et les patrimoines ?
- En fonction des enjeux, **définir une stratégie d'action** qui guidera les outils à mettre en œuvre
- Site patrimonial remarquable ? Charte paysagère ? Plan de paysage ? OAP ? ...
- Politique de labellisation ?



PLANS PAYSAGE

GRAND SITE

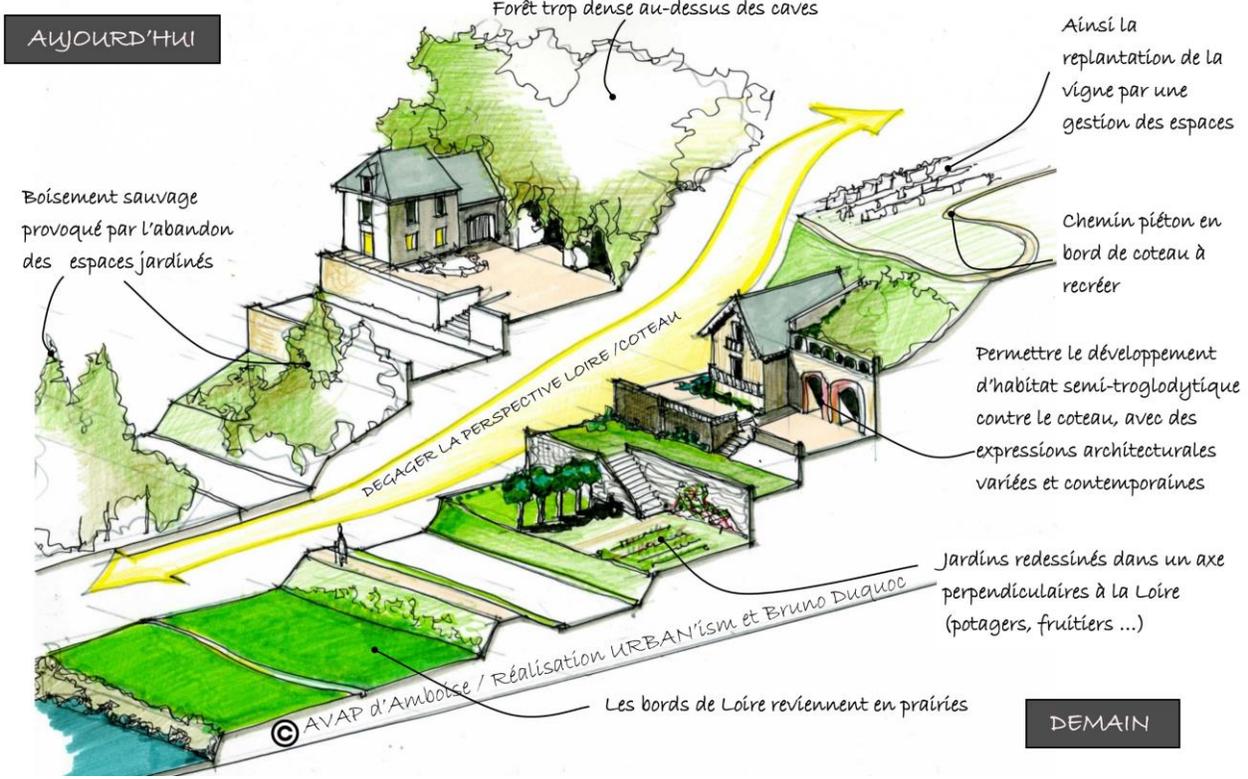


DE FRANCE

Documents et outils complémentaires au PLUi pour traiter du paysage et du patrimoine

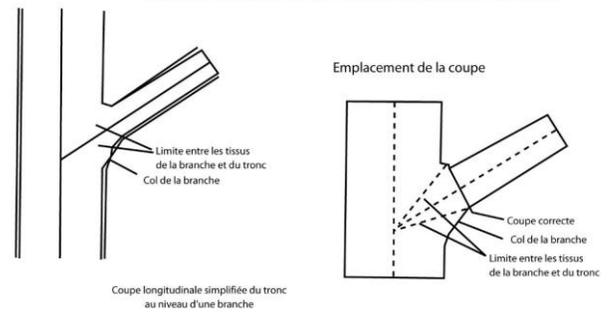
- Chartes paysagères et urbaines, sites patrimoniaux remarquables (ex AVAP depuis la loi du 7 juillet 2016)...
- Panoplie d'outils allant du simple glossaire relatif au paysage à des documents de vulgarisation de la réglementation paysagère, tels que les croquis, blocs diagrammes ou « modes de faire »...

Croquis illustratif et légende réglementaire



Extrait AVAP d'Amboise (37)

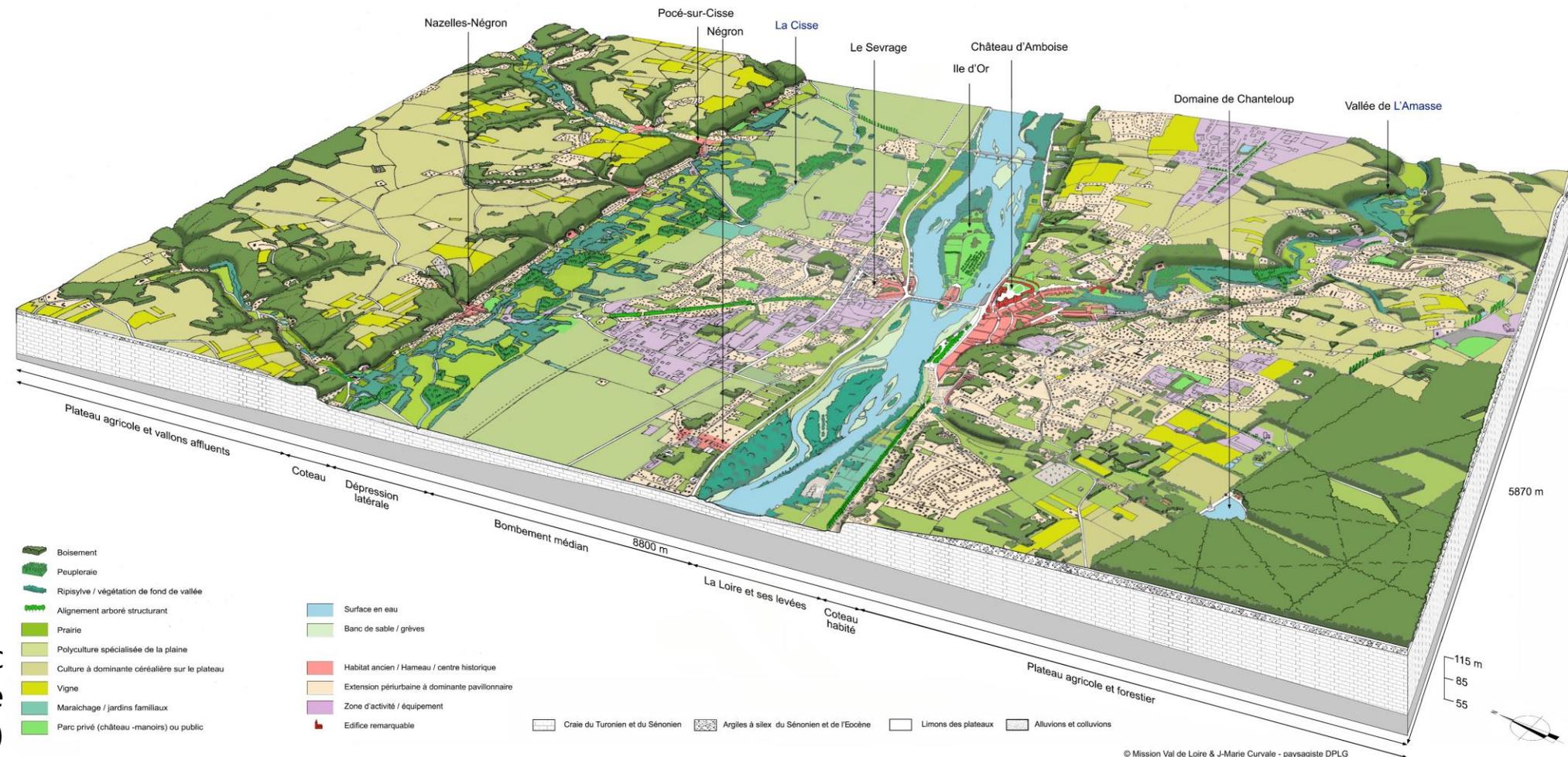
Un exemple de recommandation sur la taille des arbres.
Extrait d'une fiche de cas de la "ZPPAUP Rivière du Loiret"



Extrait ZPPAUP Rivière du Loiret (45)

Documents et outils complémentaires au PLUi pour traiter du paysage et du patrimoine

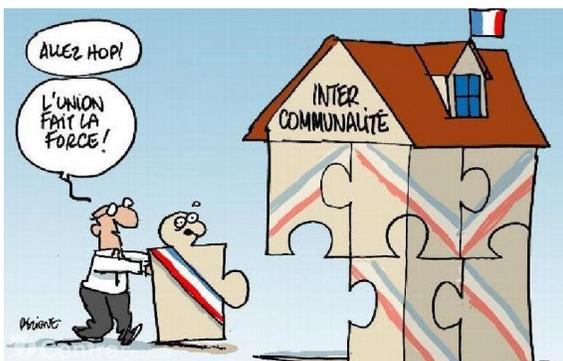
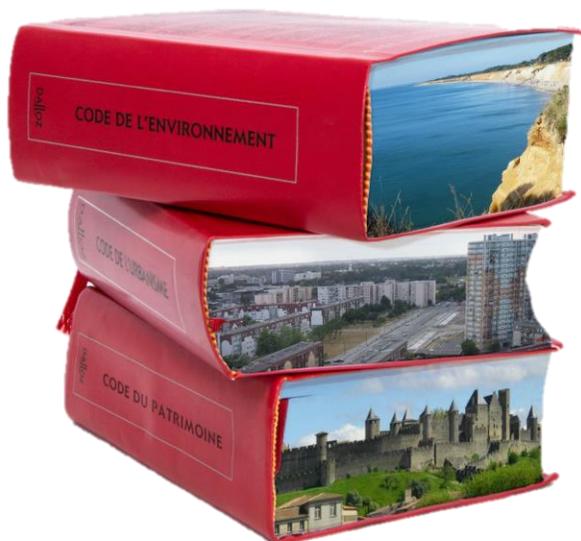
TRANSECT AMBOISE / NAZELLES-NEGRON
L'OCCUPATION DU SOL



Exemple de bloc diagramme (Mission Val de Loire)

© Mission Val de Loire & J-Marie Curvale - paysagiste DPLG

La pédagogie du paysage au travers de la mise en œuvre du PLUi



- **Faire ensemble...**
- La pédagogie entre services : comment le service instructeur doit-il comprendre/gérer/protéger le paysage, tel que conçu par les collègues ?
- Une proximité physique des services pour une pédagogie du paysage interne à la collectivité
- Renforcement de l'intercommunalité (PLUi + mutualisation des services) favorable à la pédagogie inter-services sur le paysage ou le patrimoine ? Contrepartie de l'éloignement du service instructeur / habitants...